

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
ET DES DÉCISIONS DU MAIRE**

DDM 2024_127

Date : 04/07/2024

Objet : Convention de partenariat Learning Planet Institute : Projet de "Préfiguration d'un Lycée à pédagogie innovante" à Grigny

Publié le 04 JUIL. 2024

En application de la délibération du Conseil Municipal DEL-2020-0035 en date du 27 mai 2020, portant délégation d'attributions au Maire, conformément aux dispositions des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire de Grigny,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

Vu la délibération n°DEL-2023-123 du 18 décembre 2023 approuvant la Convention cadre de coopération entre Learning Planet Institute et la commune de Grigny,

Vu la proposition des Ministres de la cohésion des territoires et de l'Éducation nationale de retenir la commune de Grigny comme territoire « Cité Éducative » en raison de son programme d'innovation éducative, permettant de développer autour de l'école une coordination de l'ensemble des acteurs de la communauté éducative, favorisant la complémentarité, la coopération et l'accompagnement des enfants et des jeunes vers la réussite, du plus jeune âge jusqu'à l'insertion professionnelle, au sein de l'école et en dehors de celle-ci,

Considérant les termes de la convention de partenariat liée au projet de « Préfiguration d'un Lycée à pédagogie innovante à Grigny » entre Learning Planet Institute, représenté par son Président, Monsieur François TADDEI, sis 8 bis rue Charles V à PARIS (75004) et la commune de Grigny, représentée par son Maire, Monsieur Philippe RIO, sise 19 Route de Corbeil à GRIGNY (91350),

Décide,

D'accepter les termes de la convention de partenariat liée au projet de " Préfiguration d'un Lycée à pédagogie innovante à Grigny » avec Learning Planet Institute et visant à préciser les réalisations communes, à déterminer les conditions et modalités dans lesquelles Le Learning Planet Institute s'engage au côté de la Ville dans le projet et les démarches de préfiguration d'un lycée à pédagogie innovante sur la commune de Grigny,

De préciser que Learning Planet Institute et la commune de Grigny s'engagent à mutualiser leurs ressources et moyens pour la réalisation de ce projet commun et s'engagent à collaborer dans la recherche de financements nécessaires à l'exécution de ce projet

partenarial,

De préciser que le projet de préfiguration sera réalisé sur la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2026,

De participer au financement du projet de « Préfiguration d'un Lycée à pédagogie innovante à Grigny » avec le Learning Planet Institute,

De dire que le montant de la participation est fixé annuellement à 70 000 € pour chacun des exercices 2024, 2025 et 2026.

De dire que les crédits seront inscrits au budget communal des années 2024, 2025 et 2026 et bénéficient des financements de la Cité éducative,

De signer la convention de partenariat pour le projet de « Préfiguration d'un Lycée à pédagogie innovante à Grigny »

De préciser que la présente décision sera transmise au représentant de l'État et inscrite au registre des délibérations, qu'un extrait en sera affiché sur le site internet de la Ville, et qu'elle fera l'objet d'un compte rendu lors du prochain Conseil Municipal.



Le Maire,

Philippe RIO

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa notification